

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 2 AVRIL 2025

Date de convocation : 27 MARS 2025
Date d'affichage : 27 MARS 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint, + MAYEUX M., 3ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à MURCIA B. + DHAUSSY L., 5ème Adjointe qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + PERNAK C. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-02-06

OBJET

Sollicitation de la CAPH pour l'attribution de fonds de concours dans le cadre de sa politique de solidarité communautaire et de sa contribution au soutien de l'investissement local

DOCUMENT OFFICIEL CONFIRME
Publié en préfecture le
le 07/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21/082 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 12 avril 2021 relative au Pacte de Solidarité Communautaire et à la mise en place de fonds de concours aux communes membres sur la période 2021-2027 pour le financement d'équipements structurants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE :

- de solliciter de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération d'investissement suivante :

* Travaux de modernisation des équipements d'éclairage public

Le plan de financement de cette opération est annexé à la présente délibération.

Il est bien entendu que ces fonds de concours sont d'un montant limité à 50% de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

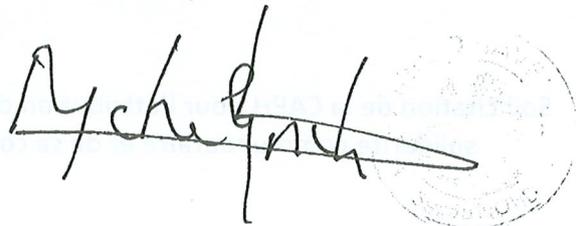
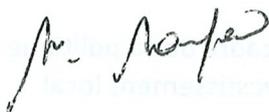
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAVEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

Transmise à la Sous-Préfecture le 07/04/2025

Publiée ou notifiée le 07/04/2025



DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



Pacte de Solidarité Communautaire
Mise en place de fonds de concours à ses communes membres

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL T.T.C.

OPERATION D'INVESTISSEMENT : TRAVAUX DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC

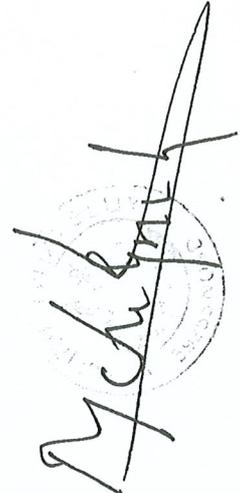
DEPENSES		RECETTES
Coût du projet hors taxe	42 000,00 € Autofinancement communal	42 132,38 €
TVA 20,00%	8 400,00 € FCTVA (16,404% du total TTC)	8 267,62 €
TOTAL DES DEPENSES T.T.C.	50 400,00 € TOTAL DES RECETTES	50 400,00 €

Fonds de concours maximum pouvant être attribué par la CAPH (maximum 50% de l'autofinancement) = 21 066,19 €

Montant du ou des fonds de concours déjà attribué par la CAPH sur cette opération = 0,00 €

Montant du fonds de concours sollicité pour cette opération = 19 023,06 €

Haveluy, le 2 avril 2025
Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

